



Assurance Vie

FIGURES LIBRES

Quels que soient vos objectifs,
AXA sera toujours à vos côtés pour vous aider à les atteindre.

Mise à jour
Octobre 2011



Et vous, comment voulez-vous vivre votre épargne ?

Vos projets et vos priorités d'aujourd'hui ne seront pas forcément les mêmes demain. Voilà pourquoi AXA a imaginé FIGURES LIBRES : un contrat d'assurance vie multi-supports capable d'évoluer avec vous tout au long des étapes de votre vie.

Simple, souple et bénéficiant d'un cadre fiscal favorable, FIGURES LIBRES multiplie les avantages. À tout moment, vous restez libre de modifier les orientations que vous avez choisies, et de vous constituer ainsi une épargne personnalisée.

En tant qu'interlocuteur privilégié AXA, mon rôle consiste à vous accompagner pendant toute la durée de votre épargne, à vous proposer des solutions adaptées et vous aider à prendre les bonnes décisions en toute sérénité.

N'hésitez pas à me demander conseil.

Votre Agent Général AXA

La Gestion Profilée

■ pages 6 à 7

La Gestion Évolutive

■ pages 8 à 9

La Gestion Personnelle

■ page 9



Pour atteindre vos objectifs en fonction de vos priorités,
**vous pouvez opter pour l'une
des 3 orientations de gestion suivantes :**





Les 5 principaux avantages qui vous sont acquis dans tous les cas de figure...

1 La liberté d'épargner à votre rythme

Vous déterminez le montant et la périodicité de vos versements⁽¹⁾. Ainsi, vous constituez votre épargne selon vos possibilités : régulièrement par versements programmés, ou à tout moment par versements libres.

2 La disponibilité de votre épargne en cas de besoin

Vous pouvez disposer⁽²⁾ de votre épargne avant terme grâce aux rachats partiels.

3 La possibilité de changer d'orientation

Avec le temps, votre situation et vos priorités peuvent évoluer. Vous conservez toujours la possibilité de modifier votre orientation de gestion.

4 La sécurité d'une garantie plancher

Destiné à renforcer la protection de votre patrimoine, un capital minimum est garanti en cas de décès avant les 70 ans de l'assuré.

5 La fiscalité favorable de l'assurance vie.

Pendant la durée de votre contrat

Fiscalité en vigueur au 01/10/2011

Les produits (intérêts et plus-values) sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu pendant la durée de votre contrat, tant qu'aucun rachat n'est effectué. En revanche, si vous êtes assujéti à l'impôt sur la fortune (ISF), chaque année, vous devez déclarer la valeur de rachat de votre contrat au 1^{er} janvier. L'intégralité des produits attachés au contrat est assujéti aux prélèvements sociaux. Les produits relatifs à l'épargne de votre contrat investie sur le support en euro sont soumis aux prélèvements sociaux au fur et à mesure de leur inscription en compte.

Le rachat partiel ou total de votre épargne

Lorsque le rachat intervient alors que le contrat a une durée de vie inférieure à 8 ans, la part correspondant aux produits est soumise à l'impôt progressif sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu : 35 %³ pour un rachat effectué avant 4 ans, 15 %³ pour un rachat effectué entre 4 et 8 ans.

Lorsque le rachat intervient alors que le contrat a une durée égale ou supérieure à 8 ans, seule la part correspondant aux produits⁴ et qui excède l'abattement annuel de 9 200 € pour un couple marié soumis à imposition commune ou 4 600 € pour un célibataire, est soumise à l'impôt progressif sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu de 7,5 %³.

(1) Conformément aux conditions contractuelles.

(2) En l'absence de bénéficiaire acceptant.

(3) Hors prélèvements sociaux.

(4) Produits (intérêts et plus-values) acquis sur l'ensemble des contrats d'assurance vie détenus par l'assuré.

Selon clauses et conditions du contrat Figures Libres (notamment les frais applicables).

Dans la limite de la fiscalité en vigueur au 01/10/2011.



Lors d'un rachat partiel ou total du contrat, le montant des prélèvements sociaux dus sur la totalité des produits¹ inclus dans le rachat ou au dénouement est calculé. Une régularisation sera opérée par l'assureur le cas échéant sous la forme, soit d'un prélèvement complémentaire sur la part des produits¹ n'ayant pas déjà supporté ces prélèvements sociaux, soit d'une restitution en cas de prélèvements excédentaires. Le taux des prélèvements sociaux est de 13,5 %.

La sortie en rente pour compléter vos revenus

Au terme de votre contrat, en fonction des conditions en vigueur au moment de votre demande, vous pouvez opter pour le versement de votre épargne sous forme de rente viagère, une fraction seulement du montant de la rente étant imposable par incorporation à la déclaration de revenus.

Cette fraction est déterminée forfaitairement et de façon définitive en fonction de l'âge du crédit rentier lors de l'entrée en jouissance de sa rente :

- avant 49 ans inclus : 70 % de la rente seront soumis à l'impôt sur le revenu,
- entre 50 et 59 ans inclus : 50 % de la rente seront soumis à l'impôt sur le revenu,
- entre 60 et 69 ans inclus : 40 % de la rente seront soumis à l'impôt sur le revenu,
- à partir de 70 ans : 30 % de la rente seront soumis à l'impôt sur le revenu.

Les prélèvements sociaux (13,5 % dont 5,1 % de CSG déductible) sont réalisés sur la fraction imposable de la rente.

La transmission d'un capital en cas de décès

En cas de décès, le capital sera transmis au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) dans les conditions suivantes :

- Le capital est totalement exonéré lorsque le bénéficiaire est le conjoint de l'assuré, ou son partenaire lié par un Pacs, ou, sous certaines conditions, ses frères et sœurs.
- Pour les autres bénéficiaires, le capital transmis est soumis aux droits prévus à l'article 727 B du Code Général des Impôts (application des droits de succession sur les versements effectués par le souscripteur après le 70^e anniversaire de l'assuré, après un abattement de 30 500 € par assuré et tous contrats d'assurance vie confondus) et/ou à la taxation prévue par l'article 9901 du Code Général des Impôts (application d'un prélèvement forfaitaire sur l'épargne correspondant aux versements effectués par le souscripteur avant le 70^e anniversaire de l'assuré, après un abattement global de 152 500 € par bénéficiaire).

De même que pour le rachat de votre épargne, une régularisation des prélèvements sociaux sera opérée par l'assureur.

(1) Produits (intérêts et plus-values) acquis sur l'ensemble des contrats d'assurance vie détenus par l'assuré.

1 - La Gestion Profilée

L'épargne sous son meilleur profil : le vôtre.

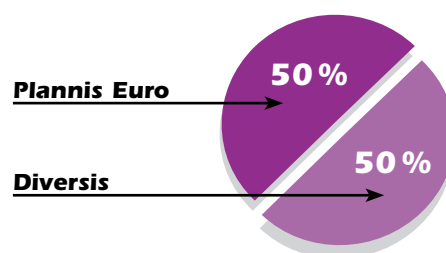
LE PRINCIPE :

La Gestion Profilée vous permet d'épargner en fonction de vos objectifs de performance, en harmonie avec votre profil d'épargnant, et surtout sans avoir à vous préoccuper de la gestion de votre épargne. Vous pouvez investir votre capital et vos versements selon 3 "profils" au choix : Sérénité, Équilibre ou Dynamique.

3 Profils, 3 répartitions...

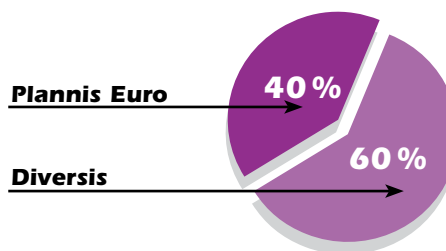
Prudent **Figures Libres Sérénité**

Son objectif est de diversifier les investissements pour trouver un équilibre entre recherche de performance et prise de risque.



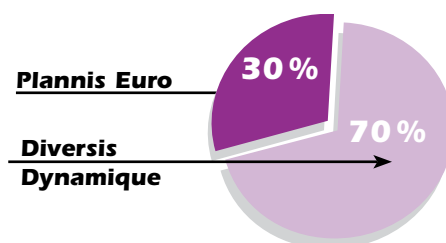
Équilibre **Figures Libres Équilibre**

Son objectif est de concilier la préservation de l'épargne et la recherche de la performance tout en diversifiant l'investissement, en contre partie d'un risque moyen de perte en capital.



Dynamique **Figures Libres Dynamique**

Vous recherchez la performance des marchés financiers en acceptant un risque élevé de perte en capital.



Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Les atouts des versements programmés

L'épargne régulière est une bonne solution de versement pour se constituer progressivement un capital, pour 3 principales raisons :

- 1** Vous choisissez le montant que vous pouvez épargner sans effort, en fonction de vos possibilités financières.
- 2** Vos versements s'effectuent à date fixe par simple prélèvement automatique : votre épargne progresse sans y penser.
- 3** Les versements réguliers peuvent permettre de lisser les effets liés aux fluctuations des marchés financiers.

LE REGARD DE L'EXPERT

La particularité de la Gestion Profilée AXA : conjuguer sécurité et dynamisme grâce à la conjugaison de plusieurs supports

- **Plannis Euro :** la sécurité d'un support en euros avec un rendement minimum garanti.
- **Diversis :** Fonds Commun de Placement « équilibré » dont la composition de référence est répartie également entre les actions et les obligations.
- **Diversis Dynamique :** Fonds Commun de Placement « flexible » qui privilégie les actions, le complément étant investi en obligations.

Les "PLUS" AXA

Le réajustement annuel garanti

Pour maintenir dans le temps votre optique d'investissement, votre épargne est automatiquement et gratuitement réajustée chaque année sur les fonds composant votre profil.

La modification de votre profil de gestion

Pour optimiser votre épargne, vous pouvez changer de profil de gestion quand vous le souhaitez selon les conditions en vigueur.

2 - La Gestion Évolutive

L'épargne programmée
pour la réalisation de votre projet.

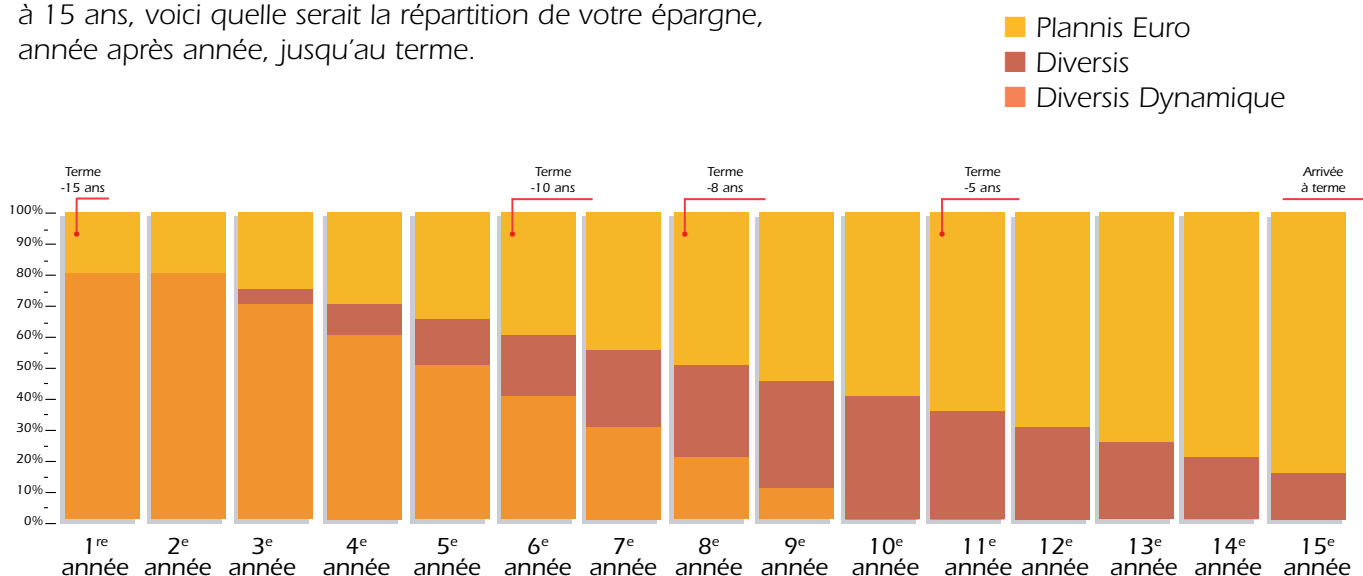
LE PRINCIPE :

La Gestion Évolutive vous permet de faire évoluer automatiquement la répartition de votre épargne en vue de réaliser un projet précis, avec un horizon de placement sur le long terme (préparation de la retraite, études des enfants...).

Les premières années, votre épargne est majoritairement investie sur des supports en unités de compte visant à dynamiser votre investissement. Votre épargne est ensuite sécurisée progressivement sur le support en euros au fur et à mesure qu'approche le terme que vous avez déterminé.

Illustration de la répartition de votre épargne pour un projet à 15 ans

Pour préparer un projet avec un horizon de placement à 15 ans, voici quelle serait la répartition de votre épargne, année après année, jusqu'au terme.



Les "PLUS" AXA

Modifier votre horizon de placement

Vous pouvez prolonger ou raccourcir votre horizon de placement. La répartition de votre épargne s'ajustera alors automatiquement en fonction du nombre d'années restant à courir jusqu'au terme.



Une formule particulièrement recommandée :

Vous êtes prévoyant et vous voulez anticiper dès aujourd'hui la préparation de votre retraite à 10 ans, 15 ans, 20 ans ou plus ?

Vous pensez à l'avenir de vos enfants ou de vos petits-enfants et vous voulez préparer de quoi financer leurs études ?

La Gestion Évolutive est la solution idéale pour gérer un capital en vue de la réalisation d'un projet précis sur le long terme.

Martine T., 45 ans, Ingénieur

"Pour moi, c'est le rendez-vous assuré avec un solide capital-retraite dans 20 ans..."

La retraite, c'est encore loin...
Et pourtant, je suis de celles qui pensent que rien ne sert de courir et qu'il vaut mieux partir à point.
Avec la gestion Evolutive de Figures Libres, j'ai trouvé la solution pour aborder cette question en toute sérénité.

3 - La Gestion Personnelle

À vous d'inventer l'épargne qui vous ressemble.

LE PRINCIPE :

Vous souhaitez pouvoir constituer vous-même votre épargne en toute liberté ? Figures Libres vous offre le choix parmi une sélection de supports.

Ces supports peuvent répondre à vos besoins les plus spécifiques et vous permettent de composer une épargne conforme à vos objectifs personnels et à votre profil d'épargnant.

La gestion accompagnée avec votre Agent Général AXA...

Même s'il vous appartient de composer et de gérer vous-même votre patrimoine, votre Agent Général AXA reste toujours à votre disposition pour vous faire bénéficier de ses conseils et de son expérience.

Un large choix de supports

1. Monétaires

Plannis Euro

Support en euros investi très majoritairement en obligations de la zone euro de première catégorie (emprunts d'État français et allemand) et, pour une très faible part, sur des actifs immobiliers ou placements actions. Orientation : recherche de rendement régulier et sécurisé.

Plannis Dollar

Fonds de placement libellé en dollars US.

2. Obligations

AXA Euro Obligations

Cette Sicav est investie en obligations des pays de la Zone Euro et recherche à réaliser de la performance sur le moyen terme. AXA Euro Obligations investit sur le marché des obligations de maturité moyenne/longue et intègre une large proportion de titres de crédit d'émetteurs non étatiques.

AXA International Obligations*

Cette Sicav est investie sur le marché des obligations d'émetteurs de qualité, libellées dans les principales devises mondiales. Elle privilégie les obligations des pays étatiques de qualité et cherche à valoriser le capital à moyen terme. AXA International Obligations vise une performance du capital à moyen terme par une gestion axée sur une allocation par pays.

3. Diversifiés

AXA Force

Ce FCP bénéficie d'une gestion flexible de l'allocation d'actifs en architecture ouverte (OPCVM gérées par des sociétés de gestion du groupe AXA et par des sociétés de gestion externe). Sa gestion dispose de marges de manœuvre importantes lui permettant, selon l'évolution des marchés financiers, de faire varier l'allocation en OPCVM actions de 20 % à 70 %.

AXA Optimal Income

Ce Fonds Commun de Placement a pour objectif la recherche de performance liée à l'évolution de l'inflation. La gestion du support s'appuie à la fois sur une couverture contre l'inflation et sur une gestion dynamique sur les marchés de taux (marchés obligataires et monétaires). Son comportement est plus défensif et moins volatil que les obligations « classiques » en cas de variation des taux d'intérêt.

AXA Oblig Inflation

Ce Fonds Commun de Placement a pour objectif la recherche d'une performance liée à l'évolution de l'inflation. La gestion de ce support met en œuvre une couverture contre l'inflation et une gestion dynamique sur les marchés de taux complétée par une large utilisation d'instruments de taux traditionnels.

AXA Double Garantie 5, support disponible à la commercialisation jusqu'au 27 avril 2012

AXA Double Garantie 5 est un Fonds Commun de Placement qui permet de saisir en partie les opportunités des marchés financiers européens et internationaux, tout en assurant à l'échéance du 11 mai 2020 la protection d'un capital net investi durant la période de souscription privilégiée (hors fiscalité et frais de gestion du contrat d'assurance vie). La gestion d'AXA Double Garantie 5 est répartie entre des actifs non risqués et des actifs dynamiques privilégiant la thématique des « biens réels » (par exemple l'or, l'immobilier, le bois). Le mécanisme de cliquet trimestriel permet de sécuriser au terme une partie des gains potentiels. Vous pouvez vous reporter à l'avenant AXA Double Garantie 5 pour de plus amples informations.

Diversis

Diversis est un fonds dit « équilibré ». Sa composition de référence est répartie également entre les produits actions et les produits de taux. Diversis vise une performance sur le moyen terme. Diversis est un fonds dont l'allocation d'actifs est révisée en permanence suivant la conjoncture des marchés en fonction des perspectives de rendement des obligations et de croissance des actions, afin de traduire les anticipations des gestionnaires financiers.

Diversis Dynamique

Diversis Dynamique est un fonds dit « flexible ». Sa composition de référence est répartie à hauteur de 70% en produits actions et 30% en produits de taux. Diversis vise une performance sur le long terme. Diversis Dynamique est un fonds dont l'allocation d'actifs est révisée en permanence suivant la conjoncture des marchés en fonction des perspectives de rendement des obligations et de croissance des actions, afin de traduire les anticipations des gestionnaires financiers.

4. Actions

Actions Internationales

AXA International Actions

Cette Sicav est investie sur les actions des grandes capitalisations mondiales, principalement les valeurs américaines et françaises et recherche de performance sur le long terme.

La gestion utilise un modèle quantitatif puissant permettant de sélectionner des valeurs offrant des valorisations attractives et dégageant des bénéfices supérieurs à la moyenne.

AXA Rosenberg International

Ce Fonds Commun de Placement investit dans des actions internationales de grandes et moyennes capitalisations (21 000 entreprises étudiées selon 200 critères). L'atout majeur est d'utiliser des outils perfectionnés au service de la gestion financière pour faire une analyse rigoureuse de chaque valeur : valorisation par rapport à son secteur d'activité et estimation de la croissance des bénéfices.

AXA Sélection Stars

Ce FCP est principalement exposé sur les marchés d'actions internationales via des OPCVM. Le support ajoute à la diversification géographique et sectorielle, la diversification des styles de gestion financière, en s'appuyant sur les différents savoir-faire présents dans les sociétés de gestion les plus réputées : Carmignac, Morgan Stanley, BlackRock, Prigest, Dorval Finance, Financière de l'Echiquier, Rothschild & Cie Gestion, Fidelity International, Robeco, Edmond de Rothschild AM, Comgest AM, Amundi Asset Management, Moneta AM.

Actions zone Euro – Actions Européennes

AXA Europe Actions

Cette Sicav est investie dans les actions de grandes et moyennes sociétés européennes et recherche de la performance sur le long terme. La stratégie d'AXA Europe Actions consiste à identifier et sélectionner les sociétés européennes qui présentent des fondamentaux solides, une valorisation attrayante et un potentiel de croissance significatif.

AXA Rosenberg Eurobloc

Ce Fonds Commun de Placement, permet de profiter de l'évolution des marchés actions sur un horizon long terme. Il a pour objectif de surperformer à plus de 8 ans l'indice boursier de la Zone Euro MSCI EMU (Morgan Stanley Capital International Euro), indice représentatif de la performance des 500 plus grandes capitalisations boursières de la Zone Euro.

Actions autres zones géographiques

AXA Asie Actions*

Ce Fonds Commun de Placement bénéficie d'une gestion active et fondamentale qui privilégie les marchés asiatiques les plus porteurs et leurs secteurs à fort potentiel de croissance.

AXA France Actions

Cette Sicav est investie dans les actions des grandes capitalisations françaises et recherche de la performance sur le long terme. AXA France Actions bénéficie d'une gestion active et fondamentale privilégiant la sélection des titres tout en intégrant l'allocation thématique et sectorielle. Elle vous permet donc de profiter des perspectives de croissance des sociétés françaises.

AXA WF Framlington American Growth

Le support est investi dans des entreprises du plus grand marché mondial, à fort potentiel de croissance, et qui privilégient une croissance stable plutôt que cyclique.

Il tend à être surpondéré en moyennes capitalisations, un secteur riche en opportunités de croissance, et privilégie les titres de qualité, mais sous-évalués.

Petites et moyennes capitalisations*

AXA Europe Small Cap

Cette Sicav investit dans les petites et moyennes capitalisations européennes présentant une perspective de croissance bénéficiaire et un niveau de valorisation attractif. Ce fonds permet de diversifier son épargne sur des petites et moyennes sociétés dynamiques et encore méconnues du marché. L'objectif est de surperformer l'indice MSCI Europe Small Cap°. Ce support est destiné à accueillir une part limitée de votre épargne dans le cadre d'une diversification sur la durée.

Thématiques*

AXA Aedificandi

Cette Sicav est principalement investie en actions foncières de la Zone Euro. Cette Sicav s'adresse aux investisseurs, qui souhaitent profiter sur le long terme de la croissance du marché immobilier commercial ou résidentiel, à travers les marchés actions.

Ce support est destiné à accueillir une part limitée de votre épargne dans le cadre d'une diversification sur la durée.

AXA Euro Valeurs Responsables

Ce Fonds Commun de placement a pour objectif la recherche d'une performance à long terme par une sélection de valeurs alliant rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique de développement durable.

AXA Or et Matières Premières

Cette Sicav permet de suivre au plus près l'évolution des actions des secteurs des matières premières et de l'énergie dans le monde. Elle est investie dans les valeurs cotées du secteur des mines (or et cuivre notamment), à hauteur de 2/3, et des matières premières (pétrole et gaz notamment), à hauteur de 1/3.

AXA WF Framlington Global real Estate Sécurities

Ce support est investi au moins aux deux tiers dans des titres émis par des sociétés opérant dans le secteur immobilier à l'international. Le gérant sélectionne environ 120 valeurs reposant sur l'analyse des fondamentaux des sociétés et de leur patrimoine immobilier. L'approche de gestion est la même qu'AXA Aedificandi mais au niveau global. L'équipe de gestion a fait ses preuves sur la zone euro / Europe et a souhaité mettre son expérience au profit d'une gestion globale.

AXA WF Framlington Human Capital

Cette Sicav investit dans les petites et moyennes entreprises européennes présentant une performance dans la gestion du capital humain supérieure à la moyenne. Support d'investissement socialement responsable, il est fondé sur la conviction que la performance financière d'une entreprise repose d'abord sur les hommes : la qualité de la gestion du capital humain est une composante essentielle de la productivité de l'entreprise et donc de ses performances économiques et financières.

Talents

Ce Fonds Commun de Placement sélectionne des titres de sociétés dirigées par des hommes et des femmes actionnaires significatifs, dont l'histoire a mis en évidence leurs talents de visionnaires et d'entrepreneurs. Le portefeuille est totalement investi en actions internationales et le risque est contrôlé par une large diversification géographique et sectorielle.

Pays émergents*

AXA WF Framlington Emerging Markets Talents

L'équipe Talents recherche à travers le monde des personnalités créatives et visionnaires ayant su montrer leur capacité à faire croître leur société dans la durée et à travers les crises. L'approche Talents fait le choix de se concentrer sur les sociétés dirigées par des entrepreneurs actifs : des fondateurs ou des développeurs qui ont su créer de nouvelles activités au sein de leurs sociétés. Ces hommes et ces femmes sont en effet capables de créer de la valeur, quel que soit le cycle économique. Le support sélectionne des entrepreneurs émergents locaux, moteurs du développement économique de leurs pays ou dotés d'ambitions internationales.

*Indice représentatif des performances des petites et moyennes capitalisations boursières européennes

*Ces supports sont destinés à accueillir une part limitée de votre épargne dans le cadre d'une diversification sur la durée. Les informations fournies ici sont insuffisantes pour prendre une décision d'investissement. Les prospectus simplifiés ou les fiches détaillant les caractéristiques principales des supports en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre interlocuteur habituel.

Présentation des gérants



AXA Private Management est la Société de Gestion d'actifs dédiée à la clientèle privée d'AXA en France. Elle bénéficie de la solidité financière du Groupe AXA, un des leaders des services financiers dans le monde. Une expertise de premier plan, avec des équipes spécialisées gérant près de 880 milliards d'euros dans le monde au 31 décembre 2010. L'architecture ouverte permet de sélectionner les OPCVM les plus performants du marché et donne ainsi accès à une large gamme d'expertises et de styles de gestion.



AXA Investment Managers (AXA IM) est un multiexpert de la gestion d'actifs qui totalise 514 milliards d'euros d'actifs sous gestion (à fin septembre 2011). AXA IM est une société de gestion reconnue (créée en 1994) qui se situe au 14^e rang des plus grands gestionnaires mondiaux en termes d'actifs sous gestion (Investment & Pensions Europe's ranking au 31/12/2010). Ses équipes sont composées de 2 400 collaborateurs dans le monde au travers de 23 bureaux. Son avantage concurrentiel se situe dans sa large gamme de fonds, innovants et spécialisés ainsi que des solutions d'investissement adaptées à chaque client. En 2010, AXA IM a reçu 62 prix de gestion et a été élue meilleure société de gestion obligataire par Morningstar.



Architas Multi-Manager est une société d'investissement appartenant au groupe AXA, qui est spécialisée dans la multigestion. Ce type de gestion permet d'investir dans d'autres fonds ou sociétés de gestion plutôt que dans des actifs particuliers comme les actions ou les obligations. Pour l'épargnant cela simplifie l'accès à une plus grande diversification, sans qu'il ait pour autant besoin d'investir dans plusieurs véhicules différents.



AllianceBernstein se consacre, depuis 40 ans, à la gestion d'actions et d'obligations ; Son succès est le résultat d'un engagement exceptionnel dans la recherche. Cela lui permet de découvrir des opportunités aux quatre coins du monde. Au 31/03/2011, ses actifs sous gestion s'élevaient à 477 milliards de dollars américains.



Amundi est née du rapprochement de deux groupes bancaires puissants : Crédit Agricole et Société Générale. Par ce partenariat, ils concrétisent une vision commune de la gestion d'actifs selon un modèle répondant aux nouveaux défis de l'industrie. Elle compte parmi les plus grands acteurs de l'industrie de la gestion d'actifs international et gère 691,9 milliards d'euros d'actifs (au 30/06/2011). Avec une présence locale forte, Amundi affirme sa proximité auprès de ses clients et s'engage dans la durée à leurs côtés.



BlackRock est l'une des plus grandes sociétés de gestion d'actifs au monde et l'un des principaux prestataires de services de gestion de portefeuille, de gestion des risques et de conseil avec plus de 3 600 milliards de dollars d'encours sous gestion au 31 mars 2011. Avec des bureaux dans 24 pays, BlackRock est véritablement une société mondiale qui conjugue les bénéfices d'une dimension internationale à des services et des compétences en local afin d'offrir des solutions d'investissement adaptées aux besoins de ses clients.



Carmignac Gestion est créée en 1989 par Edouard Carmignac, cette société est une des principales sociétés de gestion indépendantes en Europe, dont le capital est entièrement détenu par les dirigeants, les gérants et les salariés. Cette valeur fondamentale garantit la liberté d'action indispensable à la mise en œuvre d'une gestion performante. La société gère 55 milliards d'euros au 30/06/2011.



Fondée en 1985, Comgest est une société de gestion indépendante et internationale, présente à Paris, Dublin, Hong Kong et Tokyo. La société est composée de 80 collaborateurs et possède 13,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion (au 30/06/2011). Une approche centrée sur la qualité et la croissance, avec un horizon de long terme, développant une gestion exclusivement actions représente le fil rouge de Comgest. Le fondement de l'indépendance de la société est l'actionnariat de tous les salariés, ce qui garantit une convergence d'intérêt avec nos clients.



Dorval Finance est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF depuis 1993, dont le capital est majoritairement détenu par ses collaborateurs. Sa philosophie de gestion est fondée sur une gestion de conviction à vocation patrimoniale, caractérisée par une gestion active, éloignée des indices. Depuis fin 2007, Dorval Finance met en œuvre le concept de « gestion flexible », destiné à répondre à la volatilité et aux incertitudes du marché, grâce à une allocation actions de 0 à 100 %.



DWS Investments est une filiale de gestion d'actifs du Groupe Deutsche Bank. Forte de 256 milliards d'euros sous gestion au 30/09/2011 et de plus de 1 000 collaborateurs dans le monde, DWS Investments offre une gamme complète d'OPCVM investis sur les classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations) ou alternatives (devises, immobilier...) et adaptés à des profils de risque variés.



Edmond de Rothschild Asset Management est une filiale de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, la branche française du Groupe LCF Rothschild, Edmond de Rothschild Asset Management dans la gestion d'actions, obligations convertibles et l'allocation d'actifs. Forts d'une expérience moyenne de 15 ans, les gérants d'Edmond de Rothschild Asset Management sont guidés dans la recherche de performances régulières dans la durée et par une maîtrise efficiente des risques. Concentrés sur l'analyse des valeurs, la sélection de titres et l'allocation d'actifs, ils mènent une gestion active, portée par de fortes convictions. Ils saisissent les opportunités d'investissement là où elles se présentent, indépendamment des indices de référence. Le succès d'Edmond de Rothschild Asset Management repose également sur une politique systématique d'innovation qui passe par la recherche constante de nouvelles techniques et expertises.



Créé en 1946 aux Etats-Unis, aujourd'hui acteur majeur du monde de la gestion, Fidelity se distingue par son caractère familial et indépendant. Fidelity International gère près de 154 milliards d'euros d'actifs (au 30/09/2011).



Créée en 1991, la Financière de l'Echiquier est l'une des premières sociétés de gestion à capitaux privés en France. Elle appartient à 100 % à ses dirigeants et à ses salariés. La méthode de gestion de la Financière de l'Echiquier est fondée sur la connaissance approfondie des entreprises qui lui permet de s'affranchir des humeurs des marchés financiers. Avec ses 85 salariés, elle gère 5,4 milliards d'euros d'actifs (au 24/06/2011).



Créée en mars 2003, Moneta Asset Management est une société de gestion indépendante qui appartient à 100% à ses dirigeants et salariés. La gestion de fonds est active et animée par des convictions fortes. L'équipe de gestion est riche de parcours complémentaires et de compétences forgées au sein d'établissements financiers de renom. L'équipe, étoffée et expérimentée, se veut avant tout experte de l'investissement en actions.



Depuis sa fondation en 1935, Morgan Stanley a participé à la redéfinition du sens des services financiers. La firme a progressivement posé de nouvelles bases de conseils aux clients en termes de transactions stratégiques, d'expansion globale des marchés de capitaux et financiers, et en termes d'apport de nouvelles opportunités pour les investisseurs quels qu'ils soient. La société regroupe 760 professionnels de l'investissement à travers le monde.



Prigest est une société de gestion dont le capital est entièrement détenu par le dirigeant et les salariés, gage de leur indépendance. Depuis près de 25 ans, la société a su accumuler une connaissance approfondie de l'ensemble des marchés financiers, grâce à des contacts réguliers avec les entreprises et à une information puisée auprès des meilleurs bureaux d'études. Bien que Prigest ne compte qu'une dizaine d'employés, elle est devenue une des sociétés de gestion phare de la place boursière de Paris.



Robeco est aujourd'hui l'un des leaders européens de la gestion d'actifs avec près de 150 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2010. La société de gestion propose dans le monde entier des solutions d'investissement à ses clients, institutionnels et privés, et dispose de centres de gestion en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Elle possède une expertise dans une large gamme de produits d'investissement couvrant les actions, les obligations, les marchés monétaires, l'allocation d'actifs et les fonds alternatifs. Robeco est un pionnier dans le domaine de la gestion et a, au cours de son développement, acquis et noué des partenariats avec des sociétés disposant d'expertises de gestion complémentaires.



David de Rothschild Rothschild & Cie Gestion en 1983, société de gestion d'actifs pour compte de tiers du Groupe Rothschild & Cie Banque. Sa structure familiale, indépendante et à taille humaine, lui confère force et stabilité. Dotée d'importants moyens humains, techniques et financiers, Rothschild & Cie Gestion propose une large gamme d'OPCVM sur l'ensemble des classes d'actifs et zones géographiques.

Votre interlocuteur

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

Ayez le bon réflexe avec votre Espace Client / **www.axa.fr Rubrique Espace Client**

- Trouver une information sur un de vos contrats AXA.
- Suivre les évolutions de votre épargne y compris ceux de vos supports d'investissement.
- Ou tout simplement contacter votre Agent Général.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

architas

AXA Selection Carmignac Convictions

un Compartiment de **Architas Multi-Manager Global Funds Unit Trust**

Catégorie de Part Retail R (EUR) (IE00B8QW1J18)

Ce Compartiment est géré par Architas Multi-Manager Europe Limited, filiale du Groupe AXA

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment consiste à maximiser la valeur de votre investissement. Le Compartiment poursuit son objectif en investissant principalement dans d'autres fonds (fonds sous-jacents) promus et gérés par Carmignac Gestion. Les fonds sous-jacents sont sélectionnés sur la base des estimations de Carmignac Gestion quant à la régularité de leurs rendements aux risques liés à la stratégie et selon leur complémentarité par rapport aux autres positions au sein du portefeuille.

Les fonds sous-jacents sont investis dans une gamme équilibrée de placements qui portent généralement sur des instruments de dette négociables (titres à revenu fixe), des actions et des titres liés aux actions (certificats bancaires représentant un nombre spécifique d'actions d'une société). Les fonds sous-jacents peuvent aussi investir dans des instruments de dette négociables qui peuvent facilement être convertis en liquidités (instruments du marché monétaire) et dans d'autres catégories d'actifs, y compris les matières premières et contrats financiers (dérivés).

Le Compartiment peut également investir directement dans des actifs financiers, et notamment dans des actions, des instruments

de dette négociables émis par des sociétés, des États et d'autres institutions ainsi que des instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi investir dans des dérivés à des fins de couverture (compensation des pertes susceptibles d'être subies par d'autres investissements) ou d'exposition à différents actifs. Le Compartiment ne fait l'objet d'aucune limitation quant à la part de son actif net pouvant être investie dans un pays (marchés émergents inclus), une région ou un secteur donné. Un maximum de 60 % de l'actif net du Compartiment peut être investi directement ou indirectement en actions.

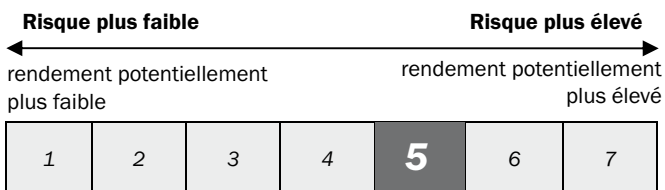
Recommandation : ce Compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport au cours des 5 prochaines années.

Nous incluons automatiquement les revenus des placements du Compartiment dans la valeur de vos parts.

Vous pouvez désinvestir sur une base quotidienne.

La devise de référence du Compartiment est EUR.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur de risque repose sur des données historiques et peut ne pas refléter avec fiabilité le profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie la plus faible n'est pas nécessairement dénuée de tout risque.

La catégorie de risque / rendement peut changer au fil du temps et ne fait l'objet d'aucune garantie.

Votre investissement dans le Compartiment n'est pas garanti. Le Compartiment investit dans des actifs et instruments financiers et fait appel à des techniques financières susceptibles de varier et d'entraîner des gains ou des pertes.

Par le passé, les fonds de catégorie 5 ont affiché une volatilité moyenne à élevée. La volatilité décrit l'ampleur des fluctuations historiques de la valeur du Compartiment à la hausse et à la baisse.

Les parts d'un Compartiment de catégorie 5 peuvent faire l'objet de fluctuations moyennes à élevées de leur cours sur la base de la volatilité historique observée.

Les risques suivants ne sont pas couverts par la catégorie de risque / rendement :

Risque de contrepartie : L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Compartiment à des pertes financières.

De plus amples informations relatives aux risques en général sont disponibles à la section « Facteurs de risque » du prospectus.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion globale du Compartiment y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	3,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	2,75 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximum. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer – votre conseiller financier pourra vous renseigner à ce sujet.

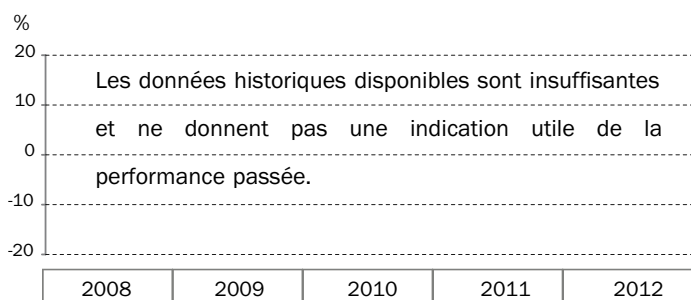
Les frais courants présentés ici correspondent à une estimation des frais annualisés. Une estimation est utilisée car le Compartiment (ou la catégorie de parts) a été lancé récemment.

Le rapport annuel du Compartiment pour chaque exercice comprendra le détail des frais exacts imputés. Ce chiffre est susceptible de varier d'une année à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts de transaction du portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre fonds.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus du Compartiment et du supplément correspondant, lesquels sont disponibles sans frais auprès du gestionnaire.

Performances passées



Le Compartiment a été lancé en décembre 2012.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Custodial Services (Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Gestionnaire :

Architas Multi-Manager Europe Limited
Fitzwilton House
Wilton Place
Dublin 2
Irlande

Informations complémentaires : Des informations plus détaillées sur ce Compartiment, telles que le prospectus et les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus en version anglaise, sans frais, auprès de Architas Multi-Manager Europe Limited, de l'agent d'administration central ou des distributeurs du Compartiment.

Pour obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, veuillez vous référer au prospectus et au supplément correspondant, disponibles auprès du gestionnaire.

La valeur nette liquidative par part est disponible sur www.architas-mm.com ou sur simple demande auprès du gestionnaire.

Architas Multi-Manager Global Funds Unit Trust compte plusieurs Compartiments différents dont l'actif et le passif sont séparés, en vertu de la loi. Par conséquent, les actifs du Compartiment sont détenus séparément de ceux d'autres Compartiments. Ainsi votre investissement dans un des Compartiments du Fonds ne sera pas affecté par les réclamations à l'encontre d'un autre Compartiment du fonds à Compartiments multiples. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour Architas Multi-Manager Global Funds Unit Trust dans son ensemble.

Vous pouvez échanger des parts sans frais contre des parts de la même catégorie ou d'une autre catégorie d'un autre Compartiment sur autorisation du gestionnaire. Veuillez vous référer aux sections du prospectus et du supplément propre au Compartiment intitulées « Conversion ».

Le Compartiment est soumis au droit et à la réglementation fiscale Irlandais, ce qui pourrait affecter votre investissement en fonction de votre propre pays de résidence. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Architas Multi-Manager Europe Limited ne peut être tenu responsable que sur la base des informations contenues dans ce document qui s'avéreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Épargne

Assurance Vie

Figures Libres



**Avenant à
la Proposition
d'Assurance (1/2)
valant Note d'Information
Figures Libres
(souscrits après Août 1999)
AXA SELECTIV' IMMO**

réinventons / notre métier



Objet

Vous avez souscrit au contrat Figures Libres.

Le présent avenant a pour objet de compléter les dispositions de la Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'Information Figures Libres pour les contrats souscrits après Août 1999, par suite de l'ajout du support en unités de compte AXA Selectiv' Immo à la liste des supports d'investissement du contrat Figures Libres.

La Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'Information Figures Libre est ainsi complétée par les dispositions décrites ci-après, ainsi que par le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), relatif à ce support, qui vous est remis avec cet avenant. En conséquence, le présent document fait partie intégrante de la Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'Information.

Le support en unités de compte AXA Selectiv' Immo est un OPCI (Organisme de Placement Collectif en Immobilier) dénommé ci-après « support ».

Ce support est disponible dans le cadre de la gestion personnelle ou en tant que support en répartition libre dans le cadre d'une gestion par convention dès lors que ce type de gestion est proposé sur le contrat.

Par dérogation à la Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'Information Figures Libres, les dispositions liées à un investissement sur ce support sont les suivantes :

Modalités de versement

Les versements programmés ne sont pas autorisés sur ce support.

L'évolution de la valeur votre épargne

Par dérogation aux paragraphes 7 et 9 de la Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'Information Figures Libres : Pour l'ensemble des opérations réalisées sur votre contrat, la date de valeur retenue pour l'unité de compte AXA Selectiv' Immo est :

- Pour les versements : le 4^e jour ouvré qui suit l'acceptation de votre demande par AXA et l'encaissement des fonds.
- Pour les autres opérations (calcul des sommes dues en cas de demande de rachat ou au terme en cas de vie l'assuré, ou en cas de décès de l'assuré) : le 4^e jour ouvré qui suit la réception par AXA de votre demande complète signée ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au règlement du capital.

La valeur de l'unité de compte AXA Selectiv' Immo sera la première valeur liquidative établie à compter de la date de valeur définie ci-dessus.

Les frais de gestion applicables à ce support sont au taux maximum de 1,5 % par an. Ils sont prélevés mensuellement au taux équivalent maximal de 0,1259 % de l'épargne gérée sur ce support en unités de compte. Ce prélèvement se traduit par une diminution du nombre d'unités de compte inscrites sur ce support.

Au moins 80 % des dividendes perçus par l'assureur, nets d'impôts et taxes à la charge de ce dernier, seront réinvestis dans le support AXA Selectiv' Immo. Cette attribution se traduira par une augmentation du nombre d'unités de compte inscrites sur ce support, au plus tard le 1^{er} juin, sous réserve que l'épargne présente sur ce support soit non nulle le jour de la distribution.

Rachat – Réorientation de votre épargne

Les réorientations d'épargne sur ce support ne sont pas autorisées. Ce support est accessible uniquement par reversement. Cependant l'assureur pourra proposer des périodes autorisant temporairement les réorientations sur AXA Selectiv' Immo.

Par ailleurs, les rachats partiels programmés ainsi que les options de réorientations automatiques ne sont pas autorisés pour ce support.

Dans le cas où votre épargne est investie sur le support AXA Selectiv' Immo, si vous procédez au rachat (total ou partiel) de votre contrat, l'ensemble des valeurs liquidatives des supports en unité de comptes présents sur votre contrat est nécessaire pour réaliser l'opération demandée. Ainsi vous pourrez constater un délai de règlement pouvant être d'environ 3 semaines. Cependant, la date de valeur retenue pour chacune des unités de compte rachetée restera celle prévue dans la Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'Information, ou le présent avenant pour AXA Selectiv' Immo.

Il n'est pas autrement dérogé à votre Proposition d'Assurance (1/2) valant Note d'information Figures Libres.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet organisme de placement collectif en immobilier (OPCI). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCI et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AXA SELECTIV' IMMO

CODE ISIN : FR0011129717

Société à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) soumise au droit français

Cet OPCI est géré par AXA REIM SGP, une société du groupe AXA Real Estate

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCI AXA SELECTIV' IMMO a pour objectif de gestion de proposer aux investisseurs une distribution régulière de dividendes en procédant à la constitution d'un portefeuille immobilier. Cet objectif de gestion se réalisera au travers d'investissements dans des Actifs Immobiliers et des Actifs Financiers ; ces investissements seront complétés par des Liquidités. Chaque poche d'actifs sera gérée, de façon discrétionnaire, avec une approche patrimoniale long terme.

La stratégie d'investissement globale de l'OPCI vise à constituer un portefeuille dont l'allocation stratégique sera la suivante :

- **Actifs Immobiliers** (60 % minimum, dont 9 % maximum en titres de sociétés foncières cotées françaises et européennes) : l'OPCI investira en actifs immobiliers physiques de 51 % minimum à 60 % maximum de l'actif, directement ou par l'intermédiaire de participations immobilières, majoritairement dans des immeubles à usage de bureaux, de commerce et/ou résidentiel et, de manière complémentaire, dans des immeubles du secteur industriel, logistique, hôtelier et/ou des loisirs. Ces actifs seront situés majoritairement à Paris et en région parisienne puis, de manière complémentaire, dans les capitales et les métropoles régionales françaises ou situées dans des pays de l'Union européenne ou en Suisse. En cas de marché défavorable ou de forte décollecte, les Actifs Immobiliers pourront représenter 90 % de l'actif.
- **Actifs Financiers** (de 0 % à 30 % maximum de l'actif) : l'OPCI investira en actions de sociétés foncières cotées françaises et européennes ; en obligations (d'État, émises par des établissements/entreprises du secteur public ou privé et/ou indexées sur l'inflation) dont la notation, à l'achat, sera majoritairement égale ou supérieure à « BBB - » chez Standard & Poor's et/ou à « Baa3 » chez Moody's. L'OPCI pourra détenir des OPCVM investis dans les titres financiers mentionnés ci-dessus.
- **Liquidités** : 10 % minimum de l'actif de l'OPCI sera investi notamment dans des bons du trésor, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un état de l'OCDE (dont la notation à l'achat sera majoritairement égale ou supérieure à « BBB - » chez Standard & Poor's et/ou à « Baa3 » chez Moody's) et des dépôts.

L'OPCI pourra avoir recours à l'endettement bancaire et non bancaire, direct et indirect dans la limite de 30 % de la valeur des Actifs Immobiliers. En cas de marché défavorable ou de forte décollecte, cet endettement pourra atteindre 40 % de la valeur des Actifs Immobiliers. Par ailleurs, l'OPCI pourra utiliser des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de la valeur des Actifs Financiers.

L'OPCI peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture.

La devise de référence de l'OPCI est l'euro.

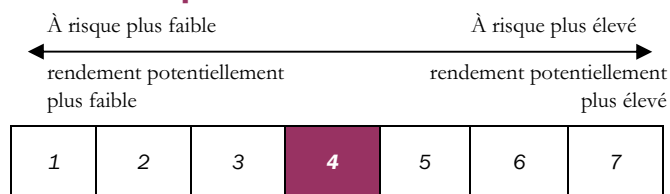
La durée de placement recommandée est de 8 ans.

La valeur liquidative sera bi-mensuelle, datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées par le Centralisateur des ordres de souscription et de rachat au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) un (1) jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Le délai de règlement des rachats sera de 2 mois calendaires maximum, il pourra être réduit dans des conditions normales de marché à 8 jours ouvrés.

L'OPCI distribue au minimum 85 % des revenus nets d'exploitation, après application éventuelle d'abattements notionnels autorisés par la réglementation, et au minimum 50 % des plus-values immobilières réalisées.

Profil de risque et de rendement



L'OPCI majoritairement investi en actifs immobiliers présente un risque modéré de perte en capital, soit un niveau de 4.

La catégorie de risque associée à l'OPCI n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCI n'est pas garanti en capital. Il peut en résulter pour l'actionnaire une perte en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risques liés à des investissements dans des actifs immobiliers physiques : les variations du marché immobilier, l'évolution du marché locatif et le niveau de prestations techniques des immeubles peuvent entraîner des variations importantes de la valeur des immeubles, ce qui pourrait impacter la valeur liquidative de l'OPCI. La cession des actifs immobiliers peut également être difficile et pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCI.
- Risques liés à l'effet de levier : le recours à l'endettement dans les limites réglementaires permet à l'OPCI de procéder à des investissements immobiliers pour des montants supérieurs à sa collecte. Une baisse éventuelle de la valorisation des actifs immobiliers pourrait produire un effet amplificateur sur la valeur liquidative de l'OPCI.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée acquis à l'OPCI *	3,5 %
Frais d'entrée non acquis à l'OPCI **	20 % **
Frais de sortie acquis à l'OPCI	Néant
Frais de sortie non acquis à l'OPCI	Néant

* Ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition ou la cession d'actifs.

** Les sociétés d'assurances du groupe AXA et leurs affiliés sont exonérés du paiement de ces frais.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller habituel.

Frais prélevés par l'OPCI sur une année

Frais courants totaux (TTC)	2,20 % de l'actif net
Frais de gestion et de fonctionnement	0,56 % de l'actif net (0,57 % sur la valeur globale des actifs gérés)
Frais d'exploitation immobilière	1,64 % de l'actif net (2,67 % sur la valeur globale des actifs immobiliers gérés)

Frais prélevés par l'OPCI dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2012 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais de transaction, excepté dans le cas des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le rapport annuel de l'OPCI donnera le montant exact des frais encourus.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » page 24 de la note détaillée de l'OPCI, disponible sur le site internet www.axa-reimsgp.fr.

Performances passées

Néant.

Cette partie sera complétée lorsqu'une année civile pleine sera écoulée.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie non acquis à l'OPCI ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCI a été créé le 14 mai 2012 par transformation de la société civile immobilière AXA Selectiv' Immo en SPPICAV.

Les performances passées seront calculées en euro.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services – 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Informations supplémentaires : Le prospectus, le dernier rapport annuel et document d'information périodique réglementaire sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur son site internet (www.axa-reimsgp.fr).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'AXA REIM SGP ou sur son site internet (www.axa-reimsgp.fr).

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCI peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA REIM SGP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCI.

Gouvernance :

L'OPCI est géré par un conseil d'administration qui désigne un directeur général (la société de gestion), chargé de la direction de la SPPICAV.

Cet OPCI est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AXA REIM SGP est agréée par l'État français et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 juillet 2013.

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale.

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice
Comparez-les sur Quialemeilleurservice.com

Rejoignez-nous sur axa.fr  facebook.com/axavotreservice
 twitter.com/axavotreservice

Réf. 966991 12 2013  SGI